

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 9 NOVEMBRE 2021

Programme de rénovation énergétique ACTEE

Un dernier appel à projets destiné à toutes les collectivités françaises

Le 11^{ème} et dernier appel à projets (AAP) lancé dans le cadre de la deuxième édition du programme ACTEE concerne toutes les typologies de bâtiments publics*.

Cet AAP, intitulé Sequoia3 constitue, ainsi, la dernière chance pour les collectivités de s'engager avec ACTEE, à l'instar de 16 000 territoires avec des taux d'aides renforcés.

L'AAP Sequoia3 lancé le 9 novembre 2021 par la FNCCR prévoit l'accompagnement des collectivités publiques dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments publics.

*Il concerne tous les bâtiments publics (mairie, école, salle de sport, maison de retraite...), en dehors des équipements aquatiques et des bâtiments culturels (bibliothèques, musées...) qui sont visés par d'autres outils du programme ACTEE. Les acteurs locaux sont invités à candidater en se regroupant à l'échelle d'un territoire, afin de présenter une dynamique mutualisée et ambitieuse.

Les groupements de collectivités lauréats pourront obtenir jusqu'à 800 000 € HT d'appui financier en candidatant avant le 28 janvier 2022.

En cohérence avec les objectifs du dispositif éco-énergie tertiaire, le programme ACTEE accompagne les projets de rénovations et de réhabilitation des bâtiments lorsqu'ils concourent à :

- Définir les bonnes pratiques et améliorer les performances énergétiques des bâtiments ;
- S'engager dans une démarche de transition énergétique locale en faveur du climat ;
- Renforcer la valeur patrimoniale de la collectivité ;
- Améliorer les conditions d'accueil des usagers et la qualité du service public ;
- Maîtriser les charges de fonctionnement.

Le programme ACTEE finance notamment les diagnostics, les études, l'instrumentation et l'accompagnement des travaux réalisés par les collectivités. Il concerne notamment le soutien à l'embauche d'économistes de flux, des experts de l'énergie mutualisés entre les collectivités.

Près de 200 postes sont par ailleurs à pourvoir en France sous l'impulsion du programme :

<https://www.youtube.com/shorts/YYsk9BQ581E>

Cette troisième et ultime édition de l'AAP Sequoia apporte un bonus aux études de confort d'été passif, aux équipements aidant la production et la distribution d'eau potable et d'assainissement, ainsi qu'aux conversions vers des énergies décarbonées des bâtiments chauffés au fioul.

Rendez-vous sur www.programme-cee-actee.fr ou au n° Vert 0 800 724 724

PROGRAMME ACTEE

Financer et accompagner la
rénovation énergétique des
bâtiments publics



territoire
d'énergie

Contact presse : Alexandre ALLION - a.allion@fnccr.asso.fr - 06 26 41 64 91



La FNCCR : les services publics locaux en réseau

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.



Le programme ACTEE s'inscrit dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie avec le soutien du ministère de la Transition écologique. 12 fournisseurs d'énergie contribuent au dispositif :

